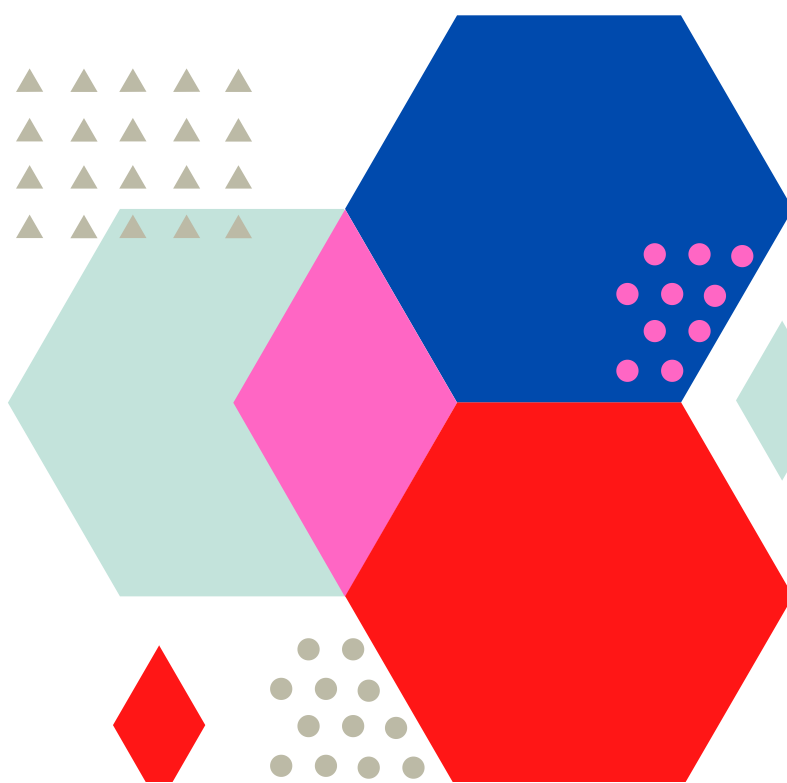


Elèves à Besoins Educatifs Particuliers

EBEP

Collège - Lycée



QUI SONT LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS ?

**Élèves
allophones**

**Enfants de
familles
itinérantes ou du
voyages**

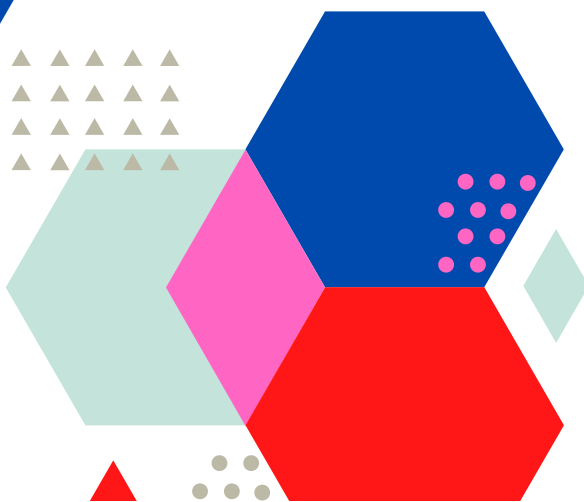
**Élèves
à haut
potentiel**

**Élèves
Malades**

**Enfants en
situation
familiale ou
sociale difficile**

**Élèves en
situation de
handicap**

**Élèves
en grande
difficulté
scolaire**



Passerelle
1er degré

Collège
Lycée

ÉLÈVE BÉNÉFICIAINT DÉJÀ D'UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE au LFVAL

**Formulaire à
remplir par les
parents.**

fourni par
l'administration à
chaque rentrée
scolaire

**PAS
de
modifications**

**Modifications
à apporter**

**Reconduction
du
document**

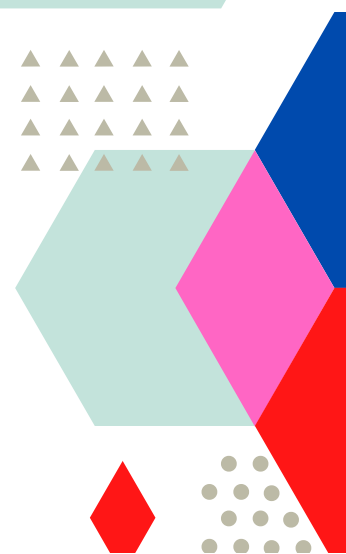
**Validation
des
Professeurs
principaux**

**Reprise
étape 2
du protocole
"nouveaux cas"**

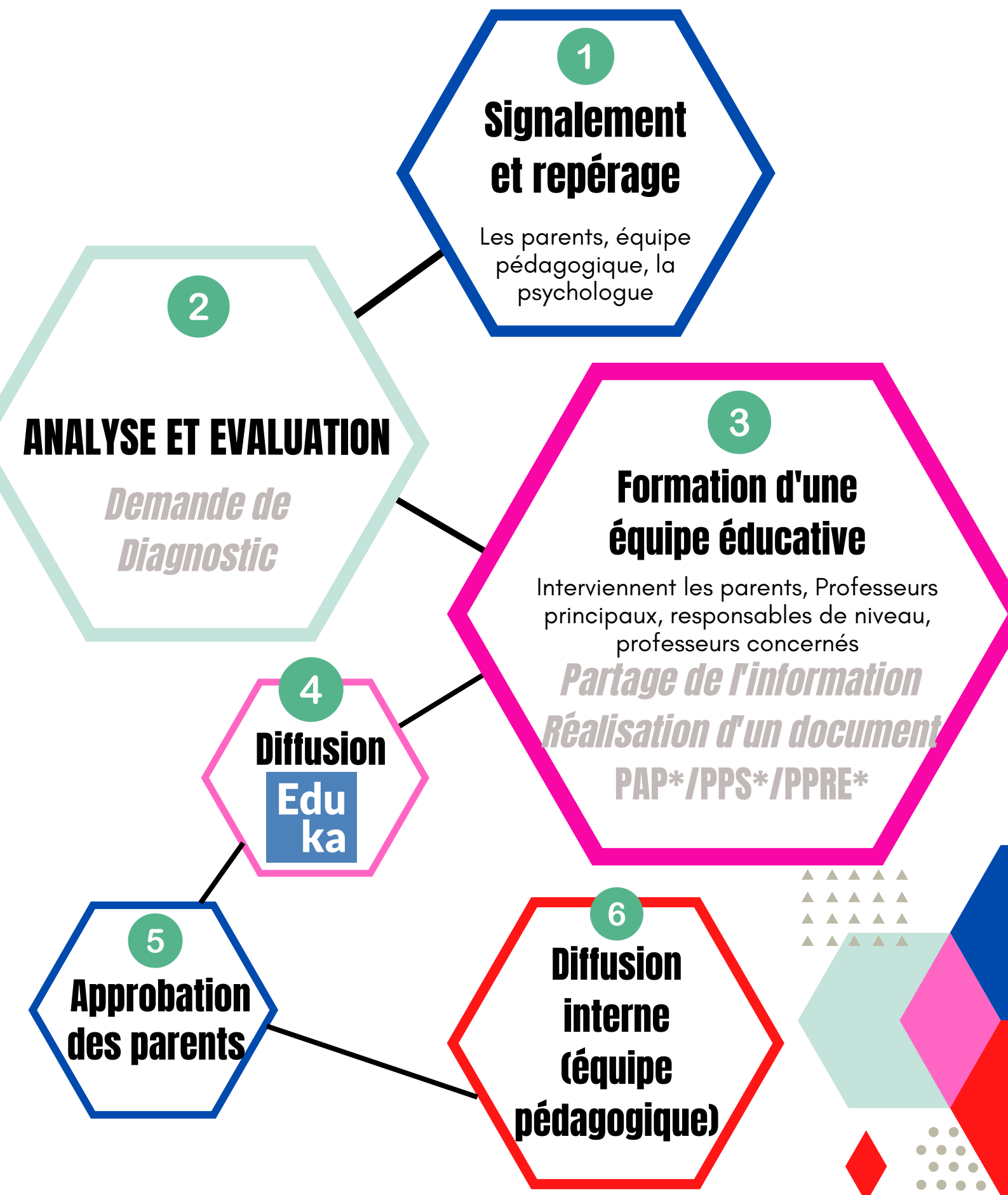
Diffusion

**Edu
ka**

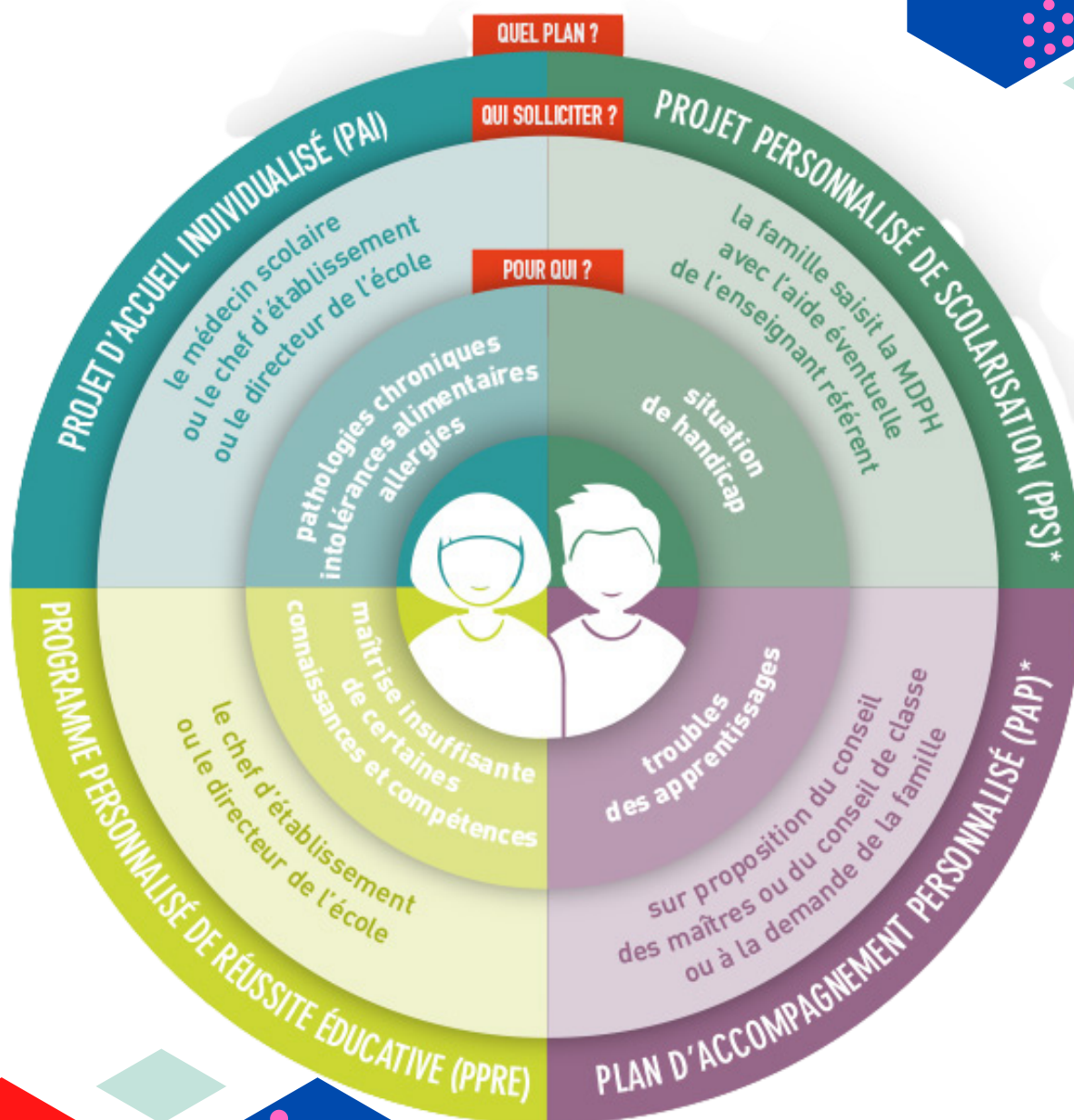
**Diffusion
interne à
l'équipe
pédagogique**



PROTOCLE AU LFVAL POUR LES NOUVEAUX CAS



Comprendre les dispositifs institutionnels



(*) Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.



Equipe Éducative

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève. Elle comprend le directeur de l'école, les enseignants, les parents concernés, la psychologue scolaire, éventuellement l'infirmière scolaire et les personnels contribuant à la scolarisation des enfants handicapés.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige.

Equipe Pédagogique

L'équipe pédagogique est composée des enseignants, du directeur, de la psychologue scolaire.

PPRE

Programme personnalisé de réussite éducative concerne un élève qui risque de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève.

PAI

Projet d'accueil individualisé concerne les élèves dont l'état de santé rend nécessaire l'administration de traitements ou protocoles médicaux dans les cas de maladies chroniques afin qu'ils poursuivent une scolarité dans des conditions aussi ordinaires que possible. Il est rédigé en concertation avec un médecin.

PAP

Plan d'accompagnement personnalisé concerne un élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (Bilan médical à l'appui) de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. Il est révisé tous les ans.

PPS

Le projet personnalisé de scolarisation concerne tout élève reconnu par notification officielle en situation de handicap. Le PPS définit et coordonne les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.